



**Lettre ouverte à Monsieur Xavier BERTRAND  
Président du Conseil Régional Picardie, Nord Pas de Calais**

Monsieur le Président,

Au secours !! La prochaine application de la réglementation des plans de prévention des risques naturels établie par les services de l'Etat signe le début de la chronique d'une mort économique annoncée sur l'ensemble du littoral picard.

Le PPRN Marquenterre Baie de Somme, fondé sur l'analyse et la caractérisation d'une évolution totalement incertaine et exagérée des aléas, représente actuellement bien plus de risques pour l'ensemble des activités économiques et touristiques, pour la valeur des biens et le devenir de nos entreprises, qu'une hypothétique submersion marine.

Dans le schéma de modélisation élaboré de manière empirique, les services de l'Etat ont purement et simplement effacé près de 40 kms de digues sur Fort Mahon Plage et Quend, digues érigées par nos Anciens entre 1258 et 1862 - qui ont toujours joué leur rôle de défense contre la mer - pour nous dépeindre à l'horizon 2100 une situation quasi apocalyptique.

Le cabinet CREOCEAN, auteur d'une étude dont nous contestons vivement la crédibilité, annonce dans sa vision surréaliste qu'au-delà de la digue de la Baie d'Authie, les zones sont submergées par 2m d'eau ; la cote moyenne des terrains se situant à 4m NGF, comment peut-on ignorer le deuxième rang de digue élevé à 6m60 NGF et imposer un niveau de constructibilité à plus de 7m50 ?! Cet excès de prudence serait-il dû au fait que leurs bâtiments de La Rochelle furent inondés lors de la tempête de décembre 1999 ? Un événement isolé ne peut donner lieu à une contrainte excessive imposée à une région entière.

Il n'en demeure pas moins qu'une grande partie des zones urbanisées se situent entre 5m50 et 6m50 NGF et les services de l'Etat nous affirment que les constructions, reconstructions et extensions sont possibles à condition d'établir les premiers niveaux de plancher au-dessus de la cote de référence (7m50) alors que ces mêmes services nous interdisent le remblaiement des terrains naturels !!

Sur Fort Mahon Plage, ce sont plus de 700 résidences qui sont concernées et sans doute plusieurs milliers sur l'ensemble du zonage du PPRN. Il en résulte que nos communes se retrouvent de fait exemptes de terrains constructibles sur une grande partie de leur territoire.

On pourrait penser que nos malheurs s'arrêtent là, il n'en est malheureusement rien car l'Etat - au regard de l'article R562- 5 du code de l'environnement - veut nous imposer des travaux de mise en conformité à hauteur de 10 % maximum de la valeur estimée du bien à la date d'approbation du plan de prévention. Nous aurons deux ans pour réaliser ces travaux à la charge des propriétaires.

Comment accorder du crédit à une étude qui dans les résultats des calculs sur la mobilité des traits de côte juge le littoral plutôt stable depuis 1935 - voire en accréation marquée à certains endroits - pour conclure ses travaux sur un recul de 130 m dans le cadre d'une projection à l'horizon 2100 !? Comment accorder du crédit à une étude qui ne tient aucunement compte de l'ensablement de la Baie de Somme ni de l'avancée de la Pointe de Routhiauville, pourtant attestés par de nombreux experts !?

Lors de la dernière réunion de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville le 14 janvier, devant une salle médusée, les entrepreneurs apprennent qu'à la date d'application du PPRN « certaines Industries Classées pour la Protection de l'Environnement se verront interdire toute augmentation d'effectif afin d'éviter la sédentarisation des personnes trouvant un emploi dans le secteur ».

A Monsieur le Sous-Préfet, nous aimerions lui conseiller de ne pas faire à autrui ce qu'il n'aimerait pas qu'on lui fit.

Nous marchons sur la tête : partout dans le pays on cherche à créer des emplois ; ici, il faut les limiter, voire les détruire !!

Où sont le bon sens et la liberté d'entreprendre ??

En stoppant notre développement, on nous entraîne vers la désertification de nos communes rurales, alors que les estuaires sont des sites de choix pour l'avenir.

Le gouvernement nous ressasse les oreilles à propos de transition énergétique et de développement durable, présentés comme étant sources d'enrichissement et de création d'emplois, alors qu'en parallèle c'est la récession programmée dans la formulation de la réglementation du PPRN!!

Il nous faut Monsieur le Président revenir à plus de pragmatisme :

- Elaborer un PPRN réaliste et respectueux du développement durable de notre région,
- Lancer des chantiers nouveaux et innovants en laissant à l'initiative locale l'entretien et/ou la création d'ouvrages pour lutter contre les aléas climatiques,
- Innover en matière de conception urbaine et architecturale pour intégrer au mieux les risques, à l'exemple de l'effort actuel de nos voisins des Pays Bas.

Nos communes devraient bénéficier prioritairement des dispositifs comme les fonds de prévention des risques naturels majeurs.

C'est en développant nos zones dites « rurales » que nous réduirons à long terme les problèmes écologiques et sociaux liés à la surpopulation des grands centres urbains.

La frange littorale a fait la notoriété et contribué largement à la richesse de la région PICARDIE, elle génère des recettes importantes, alors c'est tous ENSEMBLE que nous devons faire preuve de lucidité et nous battre pour ce territoire.

Notre démarche est d'ailleurs confortée par les conclusions de l'enquête publique qui indiquent, entre autres : « La concertation...fait l'objet d'une contestation générale tant de la part des élus que celle des habitants qui évoquent simplement une information et non une véritable concertation ».

La Commission d'Enquête à l'unanimité de ses membres émet UN AVIS DEFAVORABLE au projet de PPRN en date du 3 février 2016.

Nous ne pouvons laisser les services de l'Etat nous « **SABORDER** » et nous exigeons un véritable débat démocratique.

Nous tenons, comme vous Monsieur le Président, à apporter notre pierre à l'édifice pour que notre région progresse raisonnablement et durablement, tant en matière d'emplois, que d'économie et de bien-être social. Notre appel au secours est à la mesure de notre désarroi actuel.

Nous comptons sur vous.

A.D.PAR le 20 février 2016